


LES DETECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE

LES CONSEILS DU SAPEUR-POMPIER pour contribuer à garantir votre sécurité



Lors d'un incendie, la combustion des matériaux produit de la chaleur, des fumées et de nombreux gaz toxiques. La majorité des décès est due à une intoxication. L'opacité des fumées peut désorienter les personnes, même si elles connaissent parfaitement les lieux, et empêcher leur évacuation. Extrêmement chaudes, elles peuvent aussi provoquer des brûlures non seulement externes, mais également internes, par inhalation.

Lors d'un incendie le déplacement des fumées est toujours plus vif que celui des flammes. La détection des premières fumées permet donc une alerte précoce. Pour cela, il existe un système simple, efficace et indispensable : le Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF). L'alerte précoce combinée à une réaction cohérente face à un feu permettent d'éviter la majorité des drames.

À quoi servent-ils ?

Grâce à une alarme sonore (85 dB), les DAAF avertissent les occupants du logement en cas de départ d'incendie notamment la nuit.

Comment les choisir ?

Il existe différents types de détecteurs : certains détectent la fumée, alors que d'autres réagissent à la chaleur. Choisissez le modèle en fonction du logement (les détecteurs de chaleur sont à proscrire en cas de plafonds communicant avec des planchers chauffants par exemple).

Veillez à ce que tous les détecteurs du logement :

- aient le marquage "NF" ou "CE",
- soient conformes à la norme EN 14-604,
- soient équipés d'une pile de qualité : privilégier un appareil à longue durée de vie (idéalement 10 ans),
- aient un signal spécifique pour indiquer la fin de vie des piles.
- comportent un bouton « test » afin de vérifier son fonctionnement.

Comment les installer ?

Le positionnement idéal de vos détecteurs dépend de la configuration du logement et du volume de chaque pièce. Certaines règles générales sont toutefois à respecter, quelle que soit l'habitation.

- En partie supérieure : au plafond ou à défaut en partie haute du mur.
- À au moins 30 centimètres des bords et à 1 mètre des portes.
- Éloigné des luminaires.

Nombre et emplacements ?

La règle de calcul permettant d'offrir un niveau de sécurité acceptable à minima est d'un DAAF par occupant du logement. Les détecteurs devant permettre la détection précoce de l'incendie : tout volume doit être étudié. Dans l'idéal, les pièces de vie et chacune des chambres doivent être équipées. Par ailleurs, ils doivent être placés à distance des éléments de cuisson (cuisine), des sources d'humidité (salle de bain) et des gaz d'échappement (garage).

Que faire après l'installation ?

- Vérifiez périodiquement leur bon fonctionnement (utilisation de la touche « test » voire déclenchement à l'aide de papier d'Arménie).
- Pensez à les dépoussiérer régulièrement pour éviter qu'ils ne s'encrassent.
- Sensibilisez l'ensemble des occupants, et notamment les enfants, à la reconnaissance du signal d'alarme et aux bons comportements.



RAPPELS de PRÉVENTION

Posséder un DAAF ne suffit pas, il faut également savoir comment réagir lorsqu'il se déclenche ! Cette fiche constitue un rappel des conduites à tenir qui doivent faire l'objet d'une

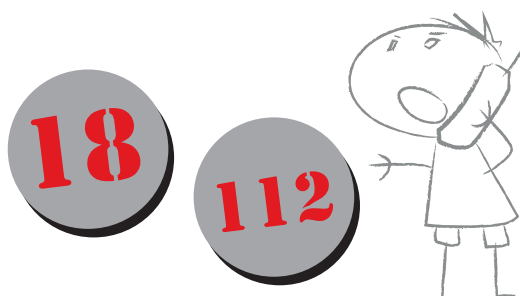
mise en pratique régulière par les occupants du logement. L'acquisition des bons réflexes permet en effet de garder son calme et d'éviter de céder à la panique en cas de sinistre.



COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ALERTE ?

Si un détecteur se déclenche, vérifiez d'abord la présence ou non d'un incendie. Lors de cette étape, veillez à prendre des précautions lors de l'ouverture de portes et fenêtres, car l'apport d'air peut entraîner un développement de l'incendie. Mesurez la température de la porte avec votre main, puis commencez par une ouverture de quelques centimètres, sans chercher à passer la tête, et en vous tenant prêt à refermer rapidement. En cas de fumées, celles-ci seront visibles dès la moindre ouverture.

Si l'incendie est avéré, plusieurs situations sont possibles (voir dessins ci-après) mais l'action prédominante est l'alerte. Composez 18 (sapeurs-pompiers), le 112 (numéro européen d'urgence) ou le 114 (fax ou SMS d'urgence pour sourds et malentendants). Donnez l'adresse la plus précise possible et ne raccrochez pas avant d'y être autorisé.



Alertez les sapeurs-pompiers et les occupants.



En cas de flammes ou fumées à l'intérieur de la pièce ou dans les étages supérieurs :

évacuez en refermant les portes derrière vous pour viter la propagation.



En cas de flammes ou fumées à l'extérieur de la pièce ou dans les étages inférieurs :

réfugiez-vous dans une pièce saine en calfeutrante la porte avec un linge humide (ou sec le cas échéant) et manifestez-vous à la fenêtre.



L'IDÉE DU SAPEUR-POMPIER !

Dans le pire des scénarios, 3 minutes suffisent pour se retrouver avec une maison en flammes ou totalement envahie par les fumées. Le temps que le DAAF détecte la fumée, sonne et réveille l'ensemble des occupants, il ne reste plus beaucoup de temps pour évacuer. Afin de faciliter l'acquisition de réflexes et d'optimiser le court laps de temps pour réagir en

cas d'incendie, la mise en place d'un plan d'évacuation du logement est nécessaire. Ce plan doit être dessiné en faisant participer vos enfants et tout autre occupant, afin que chacun le mémorise.

Pour réaliser votre plan dans les meilleures conditions, vous pouvez utiliser le site : www.securitepublique.gouv.qc.ca

POUR EN SAVOIR PLUS : www.pompiers.fr - www.securitepublique.gouv.qc.ca - www.sdis77.fr